RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014

Mai 2015

Editeur responsable :
Dominique Van de Sype
UNIPSO ASBL
Square Arthur Masson, 1 - bte 7
5000 Namur

"Chers lecteurs,

Au nom de l'UNIPSO, il me revient de vous inviter à retracer ensemble les éléments marquants vécus en 2014 par notre organisation et tous ceux qui sont impliqués dans ses domaines d'activité.

Avant cela et sur le plan interne, 2014 fut pour l'UNIPSO l'année de renouvellement de ses instances. L'Assemblée générale, le Conseil d'Administration et le Bureau sont constitués, bien sûr, de membres confirmés dans leur mandat antérieur, mais aussi de nouveaux collègues. Ensemble, les organisations membres de l'UNIPSO et leurs représentants enrichissent les débats de leurs idées qui, de manière constante et perceptible, font progresser la cohésion, les valeurs et la légitimité de l'UNIPSO et de l'ensemble du secteur à profit social.

Sur le plan de nos relations avec les pouvoirs publics et les autres partenaires sociaux interprofessionnels, 2014 fut l'occasion de nous préparer aux défis de la nouvelle législature: notre Memorandum, notre Tour des Régions et nos rencontres avec les présidents des partis francophones ainsi qu'avec les ministres nouvellement installés nous ont permis de positionner le secteur à profit social face aux enjeux actuels et d'exprimer nos priorités avant comme après les élections. Notre implication active au sein du Bureau du CESW et du GPS-W avec les autres partenaires sociaux interprofessionnels nous a quant à elle permis d'asseoir et renforcer notre légitimité, notre rôle et notre poids dans la concertation sociale, dans des dossiers aussi fondamentaux pour nos secteurs que les transferts de compétences et la réforme des aides à l'emploi.

À côté de ces moments forts, de nombreux chantiers de fond ont été menés à bien ou sont en cours de réalisation : innovation sociale, vieillissement, simplification administrative, utilisation rationnelle de l'énergie, dialogue social européen, formation des cadres et directions, etc. En prenant à bras le corps ces questions et enjeux fondamentaux, l'UNIPSO contribue à la construction de réponses fines et adaptées aux besoins du secteur à profit social et, ce faisant, participe au développement durable de notre région.

Vous le constatez à l'examen de ce bilan : l'UNIPSO se consacre sans relâche au service de ses membres et des entreprises qu'ils représentent. Elle y arrive par une forte cohésion dans la diversité. Mais aussi grâce au travail d'une équipe dont les prestations et les résultats sont au niveau des enjeux. Je profite donc de ces quelques lignes pour remercier chaleureusement, en mon nom et en celui de l'ensemble des membres, chacune des personnes qui constituent l'équipe permanente de l'UNIPSO et ce, pour leur implication, leur dévouement et leur expertise.

Chers lecteurs, en lisant ce rapport d'activités, vous serez vous aussi, je l'espère, convaincus que l'UNIPSO, en 2014, s'est bien préparée et peut donc, en toute confiance, continuer sur sa lancée en 2015 pour contribuer au progrès du secteur à profit social et au bien-être de tous.

Bonne lecture !"

Stéphane Emmanuelidis
Président de l'UNIPSO

Table des matières

L'UNIPSO en quelques mots..... 9

Parce que le profit doit aussi être social ! 10

la défense et la promotion du secteur à profit social au quotidien 11

Le secteur à profit social... 13

Des services essentiels au bien-être de tous 15

Des valeurs porteuses de sens 16

Un partenaire économique indispensable 17

Un secteur en plein développement 18

Investir dans le secteur à profit social : une nécessité et un défi ! 19

2014 - retour sur l'année..... 21

Dossier Focus : l'UNIPSO et les élections fédérales, régionales, communautaires et européennes de 2014..... 23

Sensibilisation pré-élections 24

Sensibilisation post-élections 28

Dans la presse 29

Une représentation active et concertée des employeurs du secteur à profit social 31

Dossiers suivis en 2014 32

Les mandats de l'UNIPSO 37

Collaborations 46

Des outils et ressources au service du développement, de la promotion et de la professionnalisation du secteur 49

Services 50

Recherche et développement 54

Partenariats 58

Outils de communication 60

Infos pratiques 63

Fédérations membres de l'UNIPSO 64

Composition des instances 68

Composition de l'équipe 70

Bilan financier de l'activité 2014 71

Annexes 75

Annexe 1 : Liste des Mandats et mandataires UNIPSO au 31 décembre 2014 76

Annexe 2 : Principaux avis adoptés en 2014 79

- Parce que le profit doit aussi être social !
- La défense et la promotion du secteur à profit social au quotidien

L'UNIPSO

en quelques mots...

PARCE QUE LE PROFIT DOIT AUSSI ÊTRE SOCIAL !

L'UNIPSO est la confédération intersectorielle et pluraliste des employeurs du secteur à profit social (non marchand) en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles.

- Elle regroupe **plus de 30 fédérations** d'employeurs du secteur à profit social public et privé actives dans les secteurs regroupant des **services indispensables au bon fonctionnement de notre société** et répondant aux besoins fondamentaux de la population : hôpitaux, maisons de repos, crèches, aide et soins à domicile, accueil et hébergement des personnes handicapées, entreprises de travail adapté, culture, clubs sportifs, insertion dans l'emploi des personnes les plus fragilisées, aide à la jeunesse, mutualités, etc.

32 fédérations membres

AMA - ANCE - AnikoS - ANMC - APOSSM - CESSoC - CODEF - Collectif SAPS - Croix-Rouge - EWETA - FASD - FCPF-FPS - FCSD - FEDOM - FELSI - FIAS - FIH - FILE - FIMS - FIPE - FISSAAJ - FNAMS - FSMI - GASMAES - LNH - MESSAJE - Santhea - SEGEC - MLOZ - UNMN - UNMS

- Depuis plus de 15 ans, l'UNIPSO a pour mission de **porter la voix des employeurs du secteur à profit social** en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans le cadre de cette mission, elle représente, défend et promeut les intérêts communs de ses membres dans la **concertation sociale** ainsi qu'auprès des **pouvoirs publics** et autres **acteurs socio-économiques**.
- En tant qu'organisation interprofessionnelle francophone, l'UNIPSO agit pour la **défense d'un modèle social fort**, garant de l'**accessibilité** et de la **qualité des services** rendus aux citoyens.

LA DÉFENSE ET LA PROMOTION DU SECTEUR À PROFIT SOCIAL AU QUOTIDIEN

Dans le cadre de son action, l'UNIPSO :

- favorise l'**entrepreneuriat social** en agissant comme stimulateur de réussite et diffuseur de bonnes pratiques, dans le respect des valeurs humanistes et solidaires qui font son identité.
- **soutient les employeurs** dans leur rôle d'opérateurs de services et **informe ses membres** des changements, modifications et adaptations à prévoir dans le cadre de leurs activités.
- est l'**interlocutrice de référence**, pour les pouvoirs politiques et les autres acteurs socio-économiques, d'un secteur qui représente plus de 19% de l'emploi total en Wallonie, soit près de 200.000 travailleurs.
- anticipe les **défis de demain** et stimule le développement de **politiques nouvelles** afin d'adapter l'offre de services à profit social aux évolutions sociétales.

- Des services essentiels au bien-être de tous
- Des valeurs porteuses de sens
- Un partenaire économique indispensable
- Un secteur en plein développement
- Investir dans le secteur à profit social : une nécessité et un défi !

LE SECTEUR

à profit social...

DES SERVICES ESSENTIELS AU BIEN-ÊTRE DE TOUS

Les entreprises à profit social sont actives dans de multiples domaines couvrant les besoins essentiels de la population tout au long de la vie.

Bien que le grand public n'en ait pas toujours conscience, les activités de ces entreprises ont, ou auront un jour, un impact et une place essentielle dans leur vie quotidienne et celle de leurs proches.

3 chiffres clefs

- **19%** de l'emploi
- **9.000** entreprises
- **200.000** travailleurs

Le secteur en Wallonie

23.000 lits gérés en Wallonie par les **institutions hospitalières** (hôpitaux généraux, psychiatriques et universitaires).

30.473 places disponibles dans les **milieux d'accueil de l'ONE** pour les enfants de 0 à 3 ans.

Plus de **53%** des lits de **MR/MRS/Résidences services/Courts séjours** relèvent du secteur à profit social (privé et public), soit 25.192 lits MR, 12.010 lits MRS, 908 lits RS et 1.079 lits CS.

371 services spécialisés dans le **secteur de l'accueil et de l'hébergement** ont accueilli 9.624 personnes handicapées en 2012.

5.987.233 heures ont été prestées par les services, privés et publics, d'**aide aux familles et aux personnes âgées** auprès de 45.572 bénéficiaires en 2009 (hors Communauté germanophone).

55 entreprises de travail adapté (ETA) employant plus de 7.000 personnes handicapées.

180 réseaux de **bibliothèques**, 115 **centres culturels** et 205 ASBL d'**éducation permanente** en Fédération Wallonie Bruxelles.

658.506 jeunes domiciliés en Wallonie ont fréquenté un des trois niveaux de l'**enseignement** organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles durant l'année scolaire 2010/2011.

7.439 apprenants ont bénéficié de cours en **alphabétisation** via les réseaux associatifs.

DES VALEURS PORTEUSES DE SENS

Les entreprises à profit social orientent leurs actions autour de valeurs communes qui constituent le socle du **modèle social** qu'elle défendent. L'**humain**, la **solidarité** et la **non-discrimination** se trouvent au cœur de leurs missions et garantissent avant tout l'**accessibilité**, pour tous les citoyens, aux **services répondant à leurs besoins essentiels** et ce, tout au long de leur vie.

La **gestion des entreprises à profit social est au service de la finalité sociale**, privilégiant la qualité des services dans la durée plutôt que la rentabilité à court terme.

Conscientes de leur responsabilité économique, sociale et environnementale, elles sont les **acteurs et les moteurs d'une économie sociale et durable**.

UN PARTENAIRE ÉCONOMIQUE INDISPENSABLE

Le secteur à profit social se compose de 9.000 entreprises en Wallonie proposant des biens et services répondant à des besoins essentiels (santé, éducation, action sociale, culture, etc.).

Au-delà du bénéfice direct produit à leurs bénéficiaires, ces différents services créent également de multiples externalités positives (lien et cohésion sociale) participant au développement harmonieux de la société et à son bien-être.

Au-delà de ces impacts sociaux essentiels, la contribution du secteur à l'économie ne doit pas être minimisée. Ainsi le Bureau du Plan estime à près de 10% la contribution du secteur à la richesse "économique" (PIB), soit 8,5 milliards € (Source : ICN – VA Brute 2012). Toujours d'après le Bureau du Plan, le secteur connaît(ra) une croissance nettement supérieure à la moyenne des autres secteurs dans les années à venir.

Si ces entreprises bénéficient pour partie de ressources collectives (globalement 54%), il y a lieu de rappeler que cette solidarité permet avant tout de garantir l'accessibilité et la qualité de ces services fondamentaux à tous les citoyens. Par ailleurs, étant donné la structure particulière des coûts de production du secteur - 66% sont dévolus aux salaires pour seulement 38% dans l'ensemble de l'économie - les investissements publics qui y sont effectués ne sont pas de simples effets d'aubaine mais créent véritablement de l'emploi durable au service du bien-être commun permettant de réduire d'autres dépenses publiques (ex. : l'insertion socioprofessionnelle diminue les dépenses du chômage, la prévention permet de réduire les dépenses en matière de santé, etc.).

Au-delà de l'emploi, les entreprises à profit social dynamisent le tissu économique local par de multiples investissements en construction, rénovation, achat d'équipements spécifiques, didactiques, pédagogiques et médicaux. Les entreprises marchandes sont également soutenues et renforcées par les activités du secteur : la disponibilité professionnelle, les compétences des travailleurs et leur bonne santé sont les fruits du travail de multiples entreprises à profit social (maison de repos, crèche, accueil de personnes handicapées, enseignement, formation, hôpitaux, etc.).

Parmi les entreprises à profit social, près de 600 comptent plus de 100 travailleurs et une centaine plus de 500 travailleurs. Il s'agit donc aussi de gros employeurs ayant un impact considérable sur le marché de l'emploi !

UN SECTEUR EN PLEIN DÉVELOPPEMENT

Actuellement, 9.000 entreprises à profit social wallonnes emploient plus de 200.000 travailleurs, soit plus que la somme de l'emploi dans les secteurs de la construction, de l'Horeca et des activités financières et près de 20% de l'emploi total de la région ! Ces emplois non délocalisables sont, par ailleurs, en constante évolution.

Cette évolution positive devrait se poursuivre selon les prévisions du Bureau Fédéral du Plan (croissance annuelle moyenne de 2,1% pour 0,5% dans le reste de l'économie entre 2012 et 2018). De même, la création de richesses (valeur ajoutée) devrait connaître une croissance supérieure à la moyenne régionale dans ce secteur au cours des prochaines années.

L'emploi dans le secteur à profit social a connu une forte augmentation ces dernières années - près de 3% par an - en contraste avec les difficultés que connaissent les autres secteurs de l'économie. Les plus importantes croissances de l'emploi s'observent dans les services suivants : secteur hospitalier, aide familiale et hébergement de personnes âgées.

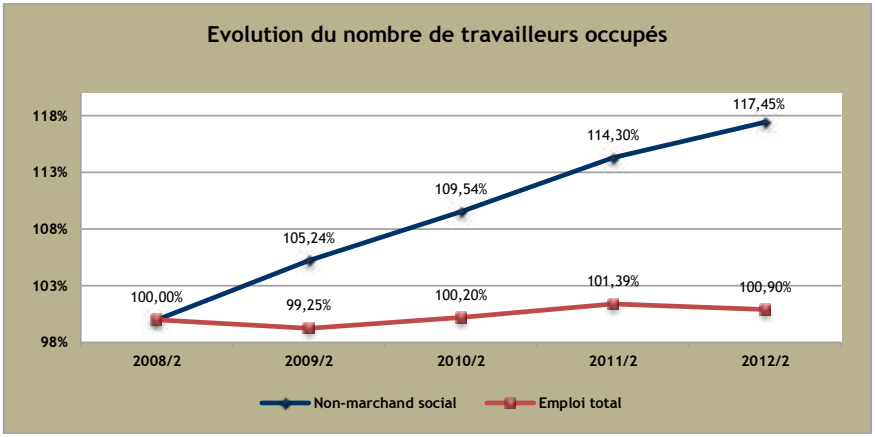

Source : Fe-bi (2012)

INVESTIR DANS LE SECTEUR À PROFIT SOCIAL : UNE NÉCESSITÉ ET UN DÉFI !

Le contexte actuel est particulier à plus d'un titre :

- La sixième réforme de l'Etat et les **transferts de compétences** en matière de soins de santé, d'aide aux personnes, d'emploi et de politique familiale.
- La **crise économique** et son lot de conséquences sociales : pertes d'emplois, précarisation des travailleurs et des allocataires sociaux, déficits publics, restrictions budgétaires, etc.
- L'**évolution démographique** et les besoins grandissants d'infrastructures et de services adaptés aux besoins : aides à domicile, logements adaptés, politiques de soins de santé, loisirs, nouvelles places dans les crèches, etc.
- La tendance européenne de **libéralisation des services** mettant en péril le modèle belge de services aux personnes et les valeurs qui le sous-tendent.
- Les **enjeux énergétiques et environnementaux** et l'augmentation du coût de l'énergie.

Plus que jamais, les citoyens ont besoin de services en quantité suffisante (augmentation de l'offre actuelle), de qualité et accessibles à tous (refus du développement d'une société à deux vitesses).

Face aux défis démographiques, sociaux et économiques que connaît la Wallonie, les entreprises à profit social ont un rôle essentiel à tenir pour créer de la prospérité en faveur de l'ensemble de la population.

Une réponse globale aux défis quotidiens et enjeux pour demain nécessite des infrastructures et équipements suffisants mais aussi la mise en œuvre d'un plan d'envergure, concerté avec les acteurs du secteur, visant à soutenir le recrutement du personnel, sa formation et son encadrement afin de garantir la qualité et le volume de l'offre de services.

- Dossier focus : l'UNIPSO et les élections fédérales, régionales, communautaires et européennes de 2014
- Une représentation active et concertée des employeurs du secteur à profit social
- Des outils et ressources au service du développement, de la promotion et de la professionnalisation du secteur

2014

Retour sur l'année...

Cap sur
les élections
de 2014 !
BRUXELLES
WAVRE

Dossier Focus : l'UNIPSO et les élections fédérales, régionales, communautaires et européennes de 2014

Dans le cadre des élections de mai 2014, l'UNIPSO a réalisé un important travail de sensibilisation aux enjeux et aux priorités des entreprises à profit social pour la législature 2014-2019. Ce travail a porté sur plusieurs aspects répartis sur la période pré- et post-élections. Nous en reprenons ci-après les étapes principales.

SENSIBILISATION PRÉ-ÉLECTIONS

1- Rédaction et diffusion du Memorandum (fin 2013)

Le Memorandum UNIPSO a été finalisé en décembre 2013. Sa réalisation est l'aboutissement d'un long travail entre l'UNIPSO et ses membres. Ce travail a porté tant sur le recueil des valeurs défendues par l'UNIPSO qui sont la base de son action (partie 1) que sur la détermination de priorités communes aux entreprises à profit social dans plusieurs thématiques (partie 2).

Outre une large diffusion via courrier (+- 300 envois aux différents partenaires de l'UNIPSO) fin de l'année 2013, la communication autour des enjeux du secteur s'est poursuivie en 2014 de manière plus ciblée.

Scenario

Visite et présentation de l'entreprise-hôte par un responsable de l'entreprise

Présentation de l'UNIPSO et du secteur à profit social

Echange dynamique (Memorandum, enjeux, etc.) entre les représentants du Bureau et présidents de parti

Remise officielle du Memorandum UNIPSO

Engagement " Renforcer mon empreinte sociale, je m'y engage ! "

Annonce du Tour des Régions (concept et calendrier)

2- Rencontre des présidents de partis

Entre février et mars, l'UNIPSO a convié tour à tour les présidents des 4 grands partis démocratiques francophones (MR / PS / cdH / Ecolo) à une rencontre spécifique afin de leur déposer officiellement son Memorandum et de leur exposer ses principales revendications. Il s'agissait également de saisir cette opportunité pour les sensibiliser aux spécificités du secteur, à ses difficultés quotidiennes et aux enjeux actuels et futurs (transfert des compétences, crise économique, vieillissement de la population, enjeux énergétiques, etc.).

Ces rencontres ont été organisées, pour la plupart, au sein d'entreprises à profit social membres des fédérations de l'UNIPSO, le but étant d'illustrer les revendications de l'UNIPSO par des exemples et réalités de terrain. Une visite de l'institution-hôte était d'ailleurs organisée en préalable aux échanges entre l'UNIPSO et chaque président, souvent accompagné de l'un ou l'autre représentant politique et/ou conseiller.

L'UNIPSO était, lors de ces 4 rencontres, représentée par une délégation du Bureau. Chaque rencontre a fait l'objet d'un retour vers les instances (communiqué).

Charles Michel
Président MR

Benoît Lutgen
Président CdH

Paul Magnette
Président PS

Emily Hoyos
Co-Présidente Ecolo

unipso
Cap sur
les élections
2014!

Ensemble,
Renforçons
L'EMPREINTE SOCIALE
de nos Régions !

FULL
SOCIAL
JACKET
FULL
SOCIAL
JACKET

Scenario

Carte d'identité du secteur (chiffres soulignant l'importance économique et l'impact social quotidien du secteur)

Présentation des principaux enjeux pour le secteur et de quelques revendications du Memorandum UNIPSO

Débat avec la salle animé par un membre du bureau

Engagement : "Ensemble, renforçons l'empreinte sociale de nos Régions"

Drink et échanges

3- Tour des Régions

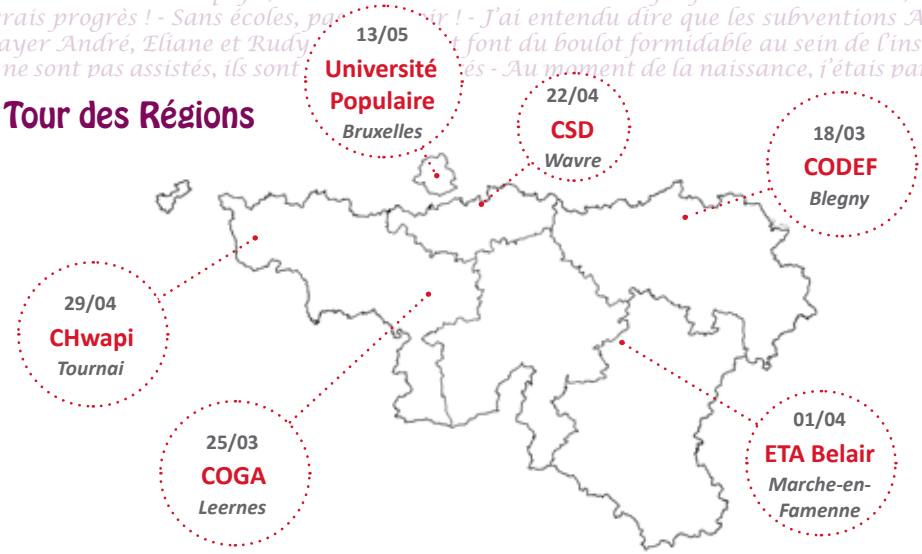

Entre le 11 mars et le 13 mai 2014, l'UNIPSO a organisé un Tour des Régions sur l'ensemble des territoires wallon et bruxellois. Il a permis de rencontrer les candidats aux élections et de stimuler le débat avec les acteurs locaux du secteur. Il s'agissait de saisir cette opportunité pour sensibiliser les futurs responsables politiques aux spécificités du secteur, à ses difficultés quotidiennes et aux enjeux actuels et futurs (transfert des compétences, crise économique, vieillissement de la population, enjeux énergétiques, etc.).

Chaque rencontre était organisée au sein d'une institution et présidée par un membre du Bureau de l'UNIPSO. La présentation du secteur et du Memorandum était, quant à elle, assurée par le staff de l'UNIPSO.

Pour la rencontre de clôture, une collaboration avec le SPF Sécurité Sociale, à travers le Webdocumentaire "Full Social Jacket", a été mise en place. L'UNIPSO a également remis à chaque président de parti (ou un représentant) leur engagement commun à renforcer leur empreinte sociale.

- 7 étapes
- 200 participants
  - 150 acteurs
  - 50 candidats

SENSIBILISATION POST-ÉLECTIONS

À la suite des élections de mai 2014 et de la formation des nouveaux Gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'UNIPSO a poursuivi son travail de sensibilisation et d'analyse à l'intention de divers interlocuteurs.

1- Analyse DPR-DPC 2014-2019

Sur base d'une analyse approfondie des textes des Déclarations de politiques générales (DPR et DPC), l'UNIPSO a réalisé un relevé complet des mesures qui concernent le secteur à profit social (mesures transversales et sectorielles) en vue d'une information auprès de ses membres.

2- Rencontre des nouveaux ministres

Sur la base de cette analyse, l'UNIPSO a initié, fin 2014, des rencontres avec l'ensemble des nouveaux ministres wallons et de la FWB.

Objectifs des rencontres

- présenter les réalités et enjeux du secteur à profit social et rappeler l'apport indispensable du secteur aux équilibres sociaux et économiques de notre société
- présenter les missions et services de l'UNIPSO d'un point de vue transversal et accroître sa légitimité en tant que partenaire social intersectoriel
- sensibiliser les ministres aux enjeux du secteur à profit social en lien avec leurs compétences
- proposer des pistes de collaboration pour la législature afin de travailler ensemble à la réussite de ces enjeux

En 2014, l'UNIPSO - par le biais une délégation de son Bureau exécutif - a rencontré les Ministres Prévot, Furlan, Tillieux et Madrane. Chacune de ces rencontres a fait l'objet d'un dossier de contenu et d'une présentation spécifiques ainsi que d'un retour vers les membres. Ces rencontres se poursuivront en 2015.

DANS LA PRESSE

Outre ces communications ciblées en périodes pré- et post-électorales, l'UNIPSO a souhaité que son message et ses priorités soient diffusées de manière plus large, à travers la presse (générale et spécialisée).

Faisant écho aux rencontres des présidents et au Tour des Régions, 2 reportages sur les télés locales et 4 articles de presse ont permis de mettre en lumière les enjeux du secteur pour la nouvelle législature.

Par ailleurs, au moment du conclave budgétaire, d'autres démarches de communication ont été entreprises – et relayées – afin de sensibiliser l'opinion publique aux enjeux du conclave pour le secteur à profit social et plus généralement encore sur l'impact que pourrait avoir certaines mesures sur les services à la population (communiqué de presse, carte blanche, interviews télévisés).

La Libre Belgique

Les employeurs du non-marchand se disent "confiants mais vigilants" face au gouvernement Magnette

l'avenir.net

UNIPSO

NON, LE GOUVERNEMENT WALLON NE SAURAIT METTRE L'EMPLOI DU SECTEUR À PROFIT SOCIAL EN DANGER !

Communiqué de presse

25 septemb...

Début octobre, lors de son ... économies d'...

la carte blanche

Stéphane Emmanuelidis Président de l'Unipso (Union des entreprises à profit social)

Les services à profit social doivent rester à l'abri des coupes budgétaires

L'investissement dans les entreprises à profit social doit rester l'une des priorités des gouvernements régionaux. Garant de la cohésion sociale, vecteur d'emplois et acteur important de l'économie, ce secteur contribue à une prospérité durable au bénéfice de tous.

A la veille du conclave budgétaire qui dessinera concrètement les priorités du nouveau gouvernement wallon et la répartition des efforts financiers à réaliser, il est important de rappeler que ces orientations auront un impact sur la vie de l'ensemble des citoyens, des entreprises et des services publics. Ce n'est ni plus ni moins que notre modèle de société qui peut en sortir renforcé ou brisé.

Le choix politique est d'autant plus important que les défis sont nombreux : assainissements budgétaires, transferts de compétences et besoins sociaux grandissants (vieillissement, pauvreté, chômage, etc.) représentent un aperçu de la tâche qui attend nos gouvernements.

Comment répondre aux besoins sociaux-sanitaires croissants avec des budgets limités ? Face à cette interrogation, il est essentiel que les gouvernements réaffirment l... modèle social ... qu'ils continuent à soutenir les services qui concrétisent au quotidien ce modèle. Pourtant, dans l'opinion publique, le doute s'insinue parfois, quand certains développent un discours individualiste et simpliste en martelant qu'investir dans le secteur à profit social constitue un coût démesuré pour la collectivité. A l'heure de poser des choix raisonnables, il faut avoir une juste vi... ... l'apport du secteur à pro... ... sociaux et ... Son rôle so...

LE SOIR

... produisent des ... qui répondent aux besoins essentiels de la population. De l'accueil de l'enfance aux différents services d'accueil et d'hébergement des personnes âgées, fragilisées ou handicapées en passant par les hôpitaux, l'enseignement ou la culture, ces services ont ou auront, pour chacun d'entre nous, une place essentielle dans notre vie quotidienne et celles de nos proches.

A côté de ces impacts sociaux essentiels, la contribution du ... ... à l'économie ne doit pas ... à la moyenne des autres secteurs ... dans les années à venir.

Par ailleurs, ces entreprises permettent de réduire les dépenses publiques (l'insertion socioprofessionnelle diminue les dépenses du chômage, etc.) et créent également des externalités positives en faveur de l'ensemble de la société (lien et cohésion sociale). Les entreprises marchandes sont également ... handicapés, ... mation, hôpitaux, etc.).

Depuis 2008, on mesure également que le secteur contribue à amortir la violence de la crise et à relancer l'économie. Ses activités non délocalisables et sa finalité sociale le protègent de fermetures brutales décidées par des actionnaires qui viseraient une rentabilité à court terme.

Jacques Defourny d'économie à HE... clairement en lum... nisme stabilisateu... blic consacré au... transformé en s... ment dépensés d... locale et sur lesq... tions sociales sor... investissements ... équipements) et ... fournitures aup... taires locaux (s... tiques et inform... etc.) sur lesque... également préle... présente 66 % ... duction contr...

Une représentation active et concertée des employeurs du secteur à profit social

En tant que confédération patronale intersectorielle, l'UNIPSO a pour première mission de représenter les intérêts communs de ses membres dans différents dossiers prioritaires qu'elle porte et défend dans la concertation sociale, à travers les différents mandats qu'elle occupe.

DOSSIERS SUIVIS EN 2014

À côté de l'actualité politique particulièrement dense en cette année de triples élections, l'UNIPSO a continué à défendre et représenter les intérêts du secteur à profit social à travers une série de dossiers qu'elle a porté auprès des pouvoirs publics et/ou de diverses instances socio-économiques. Vous en trouverez ci-après les principales thématiques, cette liste étant toutefois loin d'être exhaustive.

Les principaux lieux d'interaction avec les membres

Pour construire ses positionnements, l'UNIPSO fait appel à l'expertise et à la vision de ses membres, notamment à travers ses instances et groupes de travail. Ces lieux de rencontre et d'échange sont également des lieux d'information et de relai pour une meilleure défense des intérêts des employeurs du secteur au niveau intersectoriel.

Instances UNIPSO

C'est notamment via les organes de gestion de l'UNIPSO que les fédérations membres donnent forme aux orientations et visions stratégiques de l'ASBL. En 2014, 8 Bureaux exécutifs, 7 Conseils d'Administration et 2 Assemblées générales ont ainsi permis de construire collectivement les positionnements de l'UNIPSO sur diverses thématiques et opportunités.

Groupes de travail

Les groupes de travail mis en place par l'UNIPSO sont composés de représentants des fédérations et/ou d'institutions du secteur. L'UNIPSO organise en interne et de manière permanente des groupes de travail au sein desquels les matières spécifiques sont analysées et les positions des employeurs du secteur à profit social préparées pour être proposées à son Conseil d'Administration (GT Emploi, GT Formation, GT Simplification administrative). Lorsque l'actualité l'exige, d'autres groupes de travail ad hoc peuvent également voir le jour, comme ce fut le cas en 2014 avec les GT Transfert de compétences (Emploi-Formation et Titre-services).

APE

Le dispositif APE concerne plus de 23.000 travailleurs dans le secteur à profit social, soit plus d'un emploi sur 10. Dans certains secteurs, tels que l'insertion socio-

professionnelle ou les gardes à domicile, ce sont respectivement 80 et 90% des emplois qui relèvent de ce dispositif. Cette importance justifie que ce dossier fasse depuis plusieurs années l'objet d'une expertise accrue au sein de l'UNIPSO.

Suite aux importantes modifications législatives de ce dispositif intervenues en 2013 (remplacement des travailleurs, volume de l'emploi, gestion des points, etc.), l'UNIPSO a organisé, en janvier 2014, **2 matinées d'information** afin de tenir les employeurs au courant de ces changements et de leurs implications dans la gestion quotidienne de ces aides. Ces matinées ont connu un vif succès et rassemblé près de 300 personnes.

D'autres actualités liées au dispositif ont été traitées en 2014, suivies et relayées par l'UNIPSO, entre autres :

- **Mécanisme de réduction ONSS** : la réduction ONSS dont bénéficient les employeurs de travailleurs APE a été modifiée avant sa régionalisation en 2015, entraînant des effets négatifs importants pour les employeurs. L'UNIPSO a dû intervenir auprès des Ministres fédéraux (avec la collaboration de l'UNISOC) et wallons ainsi qu'auprès de l'ONSS et des secrétariats sociaux.
- "**Crédits d'ancienneté**" : le crédit d'ancienneté est une subvention annuelle supplémentaire octroyée à l'employeur pour chaque travailleur APE qui a une ancienneté barémique d'au moins 5 ans. Depuis longtemps réclamés par l'UNIPSO, ces crédits d'ancienneté ont pour la première fois été versés aux employeurs en 2014. L'UNIPSO a suivi cette mise en œuvre et relayé des informations aux employeurs afin de faciliter leur compréhension de la démarche.

Des **formations APE** à destination des employeurs et gestionnaires de points ont encore été mises sur pied dans le cadre de ProGES.

Transfert de compétences

Depuis 2011, l'UNIPSO suit activement la réforme institutionnelle et ses transferts de compétences qui auront pour beaucoup un impact direct et indirect sur les entreprises à profit social et les services à la population (secteur des soins de santé, aides à l'emploi, allocations familiales, etc.). En 2014, la mise en place du nouvel OIP "Santé-Personnes âgées-Personnes handicapées", la réforme de la fonction consultative ainsi que le transfert des titres-services et des matières liées à l'emploi et à la formation ont constitué les principaux dossiers traités par l'UNIPSO.

Nouvel OIP et fonction consultative

Sur base des textes gouvernementaux, l'UNIPSO a entamé en 2014, avec ses fédérations membres, un travail d'information et d'analyse sur la mise en œuvre de l'accord de la Sainte Emilie et ses conséquences sur l'évolution du paysage wallon dans l'organisation des compétences en matière de santé et d'aide aux personnes. Cette réflexion a porté à la fois sur le modèle proposé de gestion, à savoir la création du futur OIP "Santé - Personnes âgées - Personnes handicapées", et également sur le grand chantier de la rationalisation et de la simplification de la fonction consultative dans ces compétences (notamment l'évaluation du CWASS). Dans ce cadre, l'UNIPSO s'est impliquée dans les travaux du CESW qui est directement concerné par la refonte du paysage consultatif wallon.

Titre-services

En 2014, l'UNIPSO en collaboration avec ConcertES et Atout EI a mis en place un groupe de travail afin de développer un positionnement commun sur le transfert des titres-services.

Ce groupe de travail s'est penché sur des propositions d'amélioration du dispositif en vue d'une reconnaissance de la qualité de services et de l'emploi mis en œuvre par les entreprises à profit social. Il a également discuté de la nécessaire coordination entre les services du champ des titres-services et les services de l'aide et des soins aux familles.

Emploi-Formation

L'objectif de l'UNIPSO dans ce dossier est d'intégrer les nouvelles matières transférées et de développer l'emploi dans le secteur à profit social à travers un refinancement des politiques fonctionnelles et des politiques de soutien à l'emploi et à la formation. Dans ce cadre, l'enjeu est de cerner les potentialités d'emploi et de créer des parcours de formation permettant aux moins qualifiés d'y accéder.

Un groupe de travail spécifique a été mis en place et a décidé de mener une enquête sectorielle pour procéder au recueil des besoins sectoriels en termes d'emplois, de parcours de formation et envisager le transfert de mécanismes d'aides à l'emploi.

Simplification administrative

La simplification administrative représente un enjeu fondamental pour libérer du temps de travail au sein des associations afin qu'elles se concentrent sur leurs missions principales. Une simplification réfléchie et concertée avec les acteurs du secteur permettra de réaliser à très court terme d'importantes économies, pour les institutions comme pour les pouvoirs publics.

En sa qualité de représentant des "employeurs-utilisateurs", l'UNIPSO coordonne des projets transversaux liés à la mise en place de nouveaux outils de simplification administrative.

En 2014, l'UNIPSO a notamment développé les actions suivantes :

- Travail de suivi, d'analyse et de soutien des travaux entamés au sein de la DGO5, notamment pour ce qui concerne les projets de demande et de justification des subventions et le rapport d'activités
- Réalisation d'une enquête sur la maturité informatique des secteurs de l'action sociale et de la santé pour établir un état des lieux de l'informatisation des services en vue d'une dématérialisation efficace et adaptée des processus.
- Collaboration avec l'eWBS, service en charge de la simplification administrative en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles, sur le projet de Banque carrefour d'échange des données (BCED) et plus particulièrement pour ce qui concerne la construction du Cadastre de l'emploi non-marchand (CENM).
- Amélioration et développement de l'"ABC des démarches" (pour la partie public-cible non marchand), outil d'aide aux démarches administratives mis en place sur le portail de la Wallonie.

Tuteur en entreprise

L'UNIPSO s'est impliquée dans la construction d'un profil de tuteur en entreprise. Ce profil a été mis en chantier à la suite d'une demande sectorielle motivée par la possibilité pour certains employeurs de bénéficier d'une réduction de cotisations sociales pour le groupe-cible tuteur.

L'implication de l'UNIPSO dans ce travail a permis de faire connaître la diversité et les spécificités du secteur à profit social. Cela a aussi permis de lever les *a priori* des secteurs dits "marchands" et de faire reconnaître la vision patronale du secteur à profit social.

LES MANDATS DE L'UNIPSO

En tant qu'organisation interprofessionnelle représentative des employeurs du secteur à profit social, l'UNIPSO dispose actuellement de plusieurs mandats au sein de divers organes. Vous trouverez ci-après un aperçu des différents lieux de concertation et de consultation où a siégé l'UNIPSO en 2014 ainsi qu'un résumé succinct des différents dossiers dans lesquels elle s'est particulièrement impliquée[1].

Groupe des Partenaires Sociaux (GPS-W)

Constitué fin 2013, le Groupe des Partenaires Sociaux de Wallonie (GPS-W) répond à la volonté des Interlocuteurs sociaux d'établir une plate-forme s'inspirant du Groupe des 10 au niveau fédéral, c'est-à-dire un groupe informel (dépourvu de structure juridique), indépendant de tout organisme public ou privé.

Ses missions seront d'établir et de proposer des positions communes sur les grands thèmes socio-économiques relevant de la compétence de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'UNIPSO est membre à part entière du GPS-W depuis sa création aux côtés des autres organisations interprofessionnelles présentes au Bureau du CESW.

En 2014, les thématiques prioritaires abordées par le GPS-W ont porté essentiellement sur les dossiers liés aux transferts de compétences et en particulier à la régionalisation des aides à l'emploi. Une attention particulière a été portée sur l'importance des aides APE pour le financement de l'emploi dans le secteur et la nécessité de repenser ce dispositif en le liant aux besoins des politiques fonctionnelles.

[1] Voir Annexe 1 : Tableau récapitulatif des différents mandats

Conseil Economique et Social de Wallonie (CESW)

Le Conseil économique et social de Wallonie (CESW, anciennement CESRW) est l'organisme paritaire régional de consultation et de concertation sociale qui réunit les représentants des organisations patronales et syndicales. Le dialogue créé par le CESW est au centre de la stratégie et de la politique économique et sociale wallonne.

Le premier lieu de dialogue et de rencontre entre les représentants des organisations patronales et syndicales se situe au niveau des 9 Commissions du CESW où les projets d'avis sont élaborés. Ces commissions débattent aussi des enjeux et des politiques stratégiques pour l'avenir de la Wallonie.

Reconnue en 2002 comme organisation patronale représentative par les organisations patronales déjà représentées au CESW (UCM, FWA et UWE)[2], l'UNIPSO siège depuis 2005 à l'Assemblée générale du CESW et est membre effective de son Bureau depuis 2013.

L'UNIPSO possède en outre un mandat au sein des différentes commissions où elle défend et présente les positions des employeurs du secteur à profit social dans divers dossiers les concernant.

En 2014 et à travers les différents mandats (Bureau et Commissions), l'UNIPSO s'est particulièrement investie dans l'**élaboration du Memorandum du CESW 2014-2019** "les champs d'actions prioritaires de la Wallonie" et plus particulièrement dans les **contributions relatives à l'emploi, la formation et l'enseignement, l'action sociale et les services aux personnes et la simplification administrative**.

Par ailleurs, l'UNIPSO s'est impliquée dans différents dossiers spécifiques ayant un impact direct sur le secteur à profit social au sens large, notamment au sein des commissions de l'action et de l'intégration sociale, des services collectifs et de la santé (AIS) et de l'emploi, de la formation et de l'éducation (EFE) qui représentent une importance particulière pour le secteur à profit social de par les thématiques qui y sont traitées.

[2] Soit respectivement l'Union des Classes Moyennes (UCM), la Fédération Wallonne de l'Agriculture (FWA) et l'Union Wallonne des Entreprises (UWE)

Commission de l'action et de l'intégration sociale, des services collectifs et de la santé (AIS)

Au niveau de la Commission AIS, l'UNIPSO a participé à l'élaboration de plusieurs avis relatifs aux diverses propositions de modifications législatives portant notamment sur le **transport médico-sanitaire**, le **cadastre de l'emploi non-marchand en Wallonie**, la **simplification administrative** des services issus des secteurs de l'action sociale et de la santé et la **mixité dans les organes consultatifs**[3].

Elle a également participé à l'élaboration d'un avis sur le 7e rapport du **Service de lutte contre la pauvreté** intitulé "Protection sociale et pauvreté – contribution au débat et à l'action politique".

Face au défi du vieillissement de la population et dans la perspective de l'accueil des nouvelles compétences par la Wallonie, diverses réflexions entre les partenaires sociaux ont été entamées sur la **prise en charge et l'accompagnement des personnes âgées** à travers diverses auditions et analyses. Une réflexion sur le **maintien à domicile des personnes dépendantes** a également été initiée sur base du rapport de la Commission subrégionale du Brabant wallon de l'AWIPH sur le maintien des personnes dépendantes.

C'est encore au sein de cette Commission que l'UNIPSO a pu suivre les travaux de l'**Observatoire wallon de la santé** et de son **Conseil scientifique** (notamment ceux du Groupe de travail "vieillissement") et du **Conseil wallon de l'action sociale et de la santé** (CWASS).

Commission de l'emploi, de la formation et de l'éducation (EFE)

L'un des enjeux majeurs a été d'examiner l'impact des transferts de compétences pour la Wallonie. L'UNIPSO a notamment pu alimenter la Commission sur les dispositifs APE, PTP et titres-services.

Outre l'élaboration du Memorandum du CESW, l'analyse de la Déclaration de Politique Régionale a fait l'objet d'un travail important, dans le cadre duquel la Commission a notamment reçu la Ministre Tillieux et ses principaux collaborateurs.

[3] Cela concerne notamment des organes consultatifs qui sont chargés de se prononcer sur des matières relatives à la santé (CESW, CWASS, Commission permanente de la Santé, etc.)

La Commission a également travaillé sur la mise en place des instances bassins de vie "emploi-formation", sur l'évolution de la formation en alternance, sur le cadre francophone des certifications et sur le nouvel arrêté qui met en œuvre les CISP (anciennement EFT-OISP).

Conseil Wallon de l'Egalité entre Hommes et Femmes (CWEHF)

Le Conseil wallon de l'égalité entre hommes et femmes (CWEHF) contribue à l'élimination de toute discrimination directe ou indirecte vis-à-vis des hommes et des femmes. Il rassemble des représentants des partenaires sociaux, des associations actives dans le domaine de l'égalité entre hommes et femmes ainsi que des 4 principaux partis politiques francophones.

Le CWEHF a pour missions de formuler des avis et recommandations sur toute question relative à l'égalité hommes-femmes, proposer des moyens à mettre en œuvre pour accomplir sa mission, rendre des avis sur les mesures réglementaires et suivre la problématique de l'égalité hommes-femmes dans les autres niveaux de pouvoir.

Au sein de ce Conseil, l'UNIPSO s'est impliquée activement dans l'élaboration du Memorandum du CWEHF 2014-2019, dans les répercussions du transfert de compétences sur l'égalité hommes/femmes (titres-services, APE, FESC, etc.) ainsi que dans la mise en œuvre du **décret *gender mainstreaming*** au niveau de la Wallonie[4].

Conseil wallon de l'Economie sociale (CWES)

Le Conseil wallon de l'Economie sociale (CWES) rassemble les représentants des entreprises d'économie sociale et des interlocuteurs sociaux wallons. Sa mission principale est de remettre, sur demande ou d'initiative, des avis au Gouvernement wallon sur toute matière relative à l'économie sociale.

En 2014, les travaux réalisés ont notamment porté sur les **entreprises d'insertion**, les **agences-conseils** et le **financement de projets globaux et structurants permettant de renforcer le rôle de l'économie sociale dans le développement économique**[5].

[4] Voir Annexe 2
[5] Loc. cit.

Des **rencontres avec les Ministres Jean-Claude Marcourt et Maxime Prévot** ont également été organisées au cours desquelles les Ministres ont été invités à présenter, en lien avec leurs compétences respectives, leurs priorités pour la législature 2014-2019 dans le secteur de l'économie sociale.

Comité particulier du Fonds de fermeture d'entreprises (FFE)

Le Comité (de gestion) particulier Fonds de fermeture d'entreprises (FFE), géré par l'Office National pour l'Emploi (ONEM), est chargé de la gestion du Fonds de fermeture pour les entreprises non marchandes et les professions libérales. D'une part, le comité doit décider s'il y a fermeture d'entreprise et donc s'il doit intervenir. D'autre part, il donne annuellement un avis sur la cotisation dont les employeurs seront redevables au Fonds de fermeture pour l'année suivante.

L'UNIPSO dispose d'un mandat (via l'UNISOC) au sein de ce Comité. En 2014, le Comité particulier a traité 54 dossiers de fermetures d'entreprises non marchandes ou de professions libérales.

Service Francophone des Métiers et des Qualifications (SFMQ)

Le Service Francophone des Métiers et des Qualifications (SFMQ) a pour fonction d'établir des référentiels communs à l'ensemble des opérateurs de l'enseignement et de la formation afin de permettre à tous les apprenants d'acquérir les mêmes compétences quel que soit l'opérateur d'enseignement ou de formation. Cette évolution vers un cadre commun de certification permet de jeter des ponts entre l'enseignement et la formation professionnelle et favorise par ailleurs la mobilité des apprenants entre les opérateurs de formation et les filières qualifiantes de l'enseignement.

Le SFMQ comprend une Chambre des métiers, une Chambre de l'enseignement et de la formation et une Chambre de concertation et d'agrément. C'est au sein de la Chambre des métiers que l'UNIPSO a exercé son mandat en 2014. Dans ce cadre, elle a contribué à la mise à jour du guide méthodologique, notamment sur le processus de validation par grappe, et a relayé des demandes de révision de profils (esthéticienne sociale, éducateur, assistant pharmaceutico-technique, aide pharmacien, aide logistique en milieu hospitalier, etc.). L'UNIPSO a également

rencontré la Ministre Joëlle Milquet afin d'envisager des perspectives de collaboration renforcées entre les travaux du SFMQ et le secteur à profit social.

Consortium de validation des compétences (CDVC)

Le Consortium de validation des compétences (CDVC), comme son nom l'indique, implique la collaboration entre plusieurs institutions (Bruxelles Formation, Enseignement de Promotion sociale, FOREM, IFAPME et SFPME) dans le processus de validation. L'UNIPSO dispose d'un mandat au sein de la Commission consultative et d'agrément (CODA). Cette Commission est chargée d'émettre des avis ou des recommandations concernant le processus de validation des compétences, de transmettre annuellement une note d'orientation stratégique, de remettre une évaluation annuelle sur base du rapport d'activités et autres données fournis par le Consortium, d'émettre des avis ou des recommandations, d'émettre un avis concernant les demandes d'octroi, de renouvellement, de suspension ou de retrait d'agrément des centres de validation.

En 2014, l'UNIPSO a contribué à l'élaboration de la note stratégique du CVDC 2015-2019. Elle a tout particulièrement participé aux travaux mis en œuvre dans le cadre de la définition du tuteur en entreprise, ainsi qu'aux réflexions sur la validation par approche dossier (projet VALIDOSS) et sur l'opportunité de la validation de compétences supplémentaires quant à certains métiers (spécialisation).

Association Paritaire pour l'Emploi et la Formation (APEF)

L'APEF regroupe les organisations d'employeurs et de travailleurs siégeant dans les fonds de sécurité d'existence du secteur non marchand francophone et germanophone afin de coordonner et d'amplifier leurs actions, notamment dans le domaine de la formation et/ou de la création d'emplois.

En 2014, l'UNIPSO a joué un rôle de coordination auprès des représentants des organisations patronales en préparation des réunions du Conseil d'Administration de l'APEF.

Convention sectorielle du non-marchand

Les ASBL APEF et FE.BI, comme les fonds d'autres secteurs, sont liées par une convention sectorielle cadre. Pour le secteur à profit social, la convention se décline en 2 conventions spécifiques :

- *L'une avec la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) permettant de réaliser des formations en collaboration avec l'enseignement de promotion sociale dont la prise en charge financière est couverte de moitié par la FWB.*
- *L'autre avec la Wallonie, le FOREM, le Conseil Régional de la Formation (CRF secteur public) et l'IFAPME dont les actions principales sont déclinées en plusieurs fiches actions.*

Le Comité d'accompagnement de cette Convention s'est réuni en janvier 2014 afin de procéder à l'évaluation des actions développées dans le cadre de cette convention et d'envisager la mise en œuvre des actions à venir.

Comité de pilotage cadastre emploi Non-marchand (FWB)

Mis en place par la Direction Générale de l'Emploi Non-Marchand (DGENM), ce Comité de pilotage est composé de représentants du Gouvernement de la FWB, de représentants des administrations sectorielles concernées (Culture, Aide à la Jeunesse, ONE), des représentants des administrations transversales (DGENM, DGACA, ETNIC), des représentants des organisations syndicales et des représentants des fédérations d'employeurs sectorielles et intersectorielles. Organe de réflexion, d'orientation et d'avis chargé de suivre et de valider les étapes importantes du développement du cadastre de l'emploi non-marchand en FWB, il exerce notamment les missions suivantes :

- *Emettre des conseils / propositions sur base des connaissances et expériences de terrain des différents représentants*
- *Valider les objectifs et la méthode de travail*
- *Suivre les actions mises en œuvre et les travaux de la DGENM en charge du projet*

En 2014, le Comité de pilotage s'est réuni à une seule reprise. Cependant, les membres ont été informés de l'évolution du projet par divers mails. Dans ce contexte, l'UNIPSO a pu réagir sur les propositions de modalités d'encodage des données en 2014, analyser les résultats de la récolte de données 2014 et entériner les décisions relatives au processus de test pour la récolte 2015.

Commission consultative et d'agrément de l'économie sociale

La Commission consultative et d'agrément de l'économie sociale traite des demandes d'agrément, de renouvellement ou de retrait dans les domaines des entreprises d'insertion, des agences-conseils et des Initiatives de Développement de l'Emploi dans le Secteur des Services de Proximité à Finalité Sociale (IDESS). Elle peut également donner son avis, sur initiative ou sur demande du Ministre compétent, sur les demandes d'agrément ou de renouvellement d'agrément des entreprises.

Cette commission se réunit tous les 15 jours. Elle doit notamment traiter de l'ensemble des dossiers des entreprises d'insertion, qui sont tenues d'introduire une demande de renouvellement à la suite de l'adoption de la nouvelle réglementation. À la fin de l'année, le secrétariat de la commission a été transféré de la DGO6 au CESW.

Commission CISP (Centres d'Insertion Socio-Professionnelle)

La Commission CISP est chargée de remettre un avis au Gouvernement sur l'octroi, le renouvellement ou le refus d'agrément lorsque le dossier d'un centre d'insertion socioprofessionnelle est dit "problématique".

L'UNIPSO a intégré cette commission à la fin de l'année dernière et son mandataire a participé aux deux dernières réunions de l'année.

Conseil supérieur paramédical

Le Conseil supérieur paramédical a pour objectif de remettre des avis, sur demande ou d'initiative, au Conseil général de l'Enseignement Supérieur. Les sujets développés au sein de ce Conseil sont l'analyse de dossiers d'équivalence de diplômes, l'élaboration d'avis sur la formation initiale liée aux métiers de ce conseil ainsi que la réalisation de référentiels de compétences.

L'UNIPSO exerce un mandat de suppléant au sein de ce conseil par l'intermédiaire de l'UWE, membre effectif. En 2014, les sujets suivants y ont été développés :

- Réforme de la formation en kinésithérapie (passage à un master) : rédaction du référentiel de compétences du bachelier de transition en kinésithérapie.

- Validation des référentiels de compétences pour le bachelier en psychomotricité, le master en sciences paramédicales finalité diététique, le master en sciences paramédicales finalité ergothérapie, le master en sciences infirmières finalité soins généraux.

Comité européen des associations d'intérêt général (CEDAG)

Le CEDAG est un réseau d'associations d'intérêt général des pays membres de l'Union européenne. Ses membres sont des coordinations nationales et des associations nationales ou régionales qui représentent ensemble plus de 50.000 associations. Créé en 1989, le CEDAG a pour mission de faire entendre le secteur associatif au niveau européen sur les questions communes à l'ensemble des associations.

L'UNIPSO est membre du CEDAG depuis 2011 et dispose d'un mandat au sein du Conseil d'administration depuis fin 2013.

En 2014, le CEDAG, toujours limité dans son action par le cadre budgétaire restreint et l'absence de secrétariat permanent, a tout de même continué son travail de veille et d'information auprès de ses membres sur l'actualité européenne relative au secteur associatif (élections européennes, Plan d'investissement, etc.).

Il a également poursuivi son travail de représentation des opérateurs de services à profit social dans certaines confédérations européennes de la société civile (Social Platform, Social Economy Europe, Social services Europe).

COLLABORATIONS

Afin d'appuyer sa représentativité et renforcer sa position dans la concertation sociale, l'UNIPSO a poursuivi et renforcé une série de collaborations clefs avec différents partenaires.

AnikoS

La coopération étroite entre l'UNIPSO et AnikoS (fédération sœur de l'UNIPSO pour les services en Communauté germanophone) a permis :

- La promotion des projets UNIPSO auprès des partenaires germanophones (formations GO For, séminaires énergie, etc.)
- La participation à la Commission spéciale germanophone au CESW et au Conseil Economique et Social de la Communauté germanophone.
- L'organisation de formations.

Pour obtenir davantage d'informations sur les activités développées par AnikoS : www.anikos.be.

UNISOC

Le partenaire fédéral de l'UNIPSO, l'UNISOC, prend en charge les matières fédérales. Sur ces dossiers, l'UNIPSO informe ses membres et relaie leurs revendications vers l'UNISOC.

En 2014, outre le suivi et le relai des dossiers fédéraux via notamment une participation active aux différents GT organisés par cette organisation, l'UNIPSO a participé activement à la rédaction du Memorandum commun aux 4 fédérations représentatives du secteur à profit social en Belgique en vue des élections Européennes : "Vers une politique européenne adaptée au secteur à profit social"[6].

[6] Accessible via le lien suivant : http://www.unipso.be/IMG/pdf/Memorandum_europeen_2014.pdf

UCM

Suite à la convention de partenariat existant entre l'UCM et l'UNIPSO, des réunions avec des représentants du secrétariat social UCM ont lieu périodiquement. Elles permettent d'échanger sur les grands dossiers de droit social d'un point de vue technique, l'UNIPSO apportant la vision "non-marchand" et la connaissance du terrain et bénéficiant en retour de l'expertise de l'UCM en tant que secrétariat social. En 2014, ce contact a particulièrement été important pour comprendre, d'un point de vue pratique, le passage de la réduction ONSS APE en réduction "groupe-cible".

ConcertES

Depuis 2013 et en vue des transferts de compétences, notamment dans les matières emploi, l'UNIPSO a entamé un partenariat avec ConcertES, structure représentative de l'économie sociale en Wallonie. En 2014, plusieurs réunions de travail entre les 2 structures ont été organisées en prévision du transfert des titres-services. Une collaboration avec l'Observatoire de l'économie sociale a également été mise en œuvre afin d'obtenir des statistiques et données chiffrées dans le cadre du transfert des aides à l'emploi.

Des ressources au service du développement, de la promotion et de la professionnalisation du secteur

EUROPE SOCIALE
Emploi durable
INNOVATION SOCIALE
COHÉRENCE DES POLITIQUES
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE
PROFESSIONNALISATION DU SECTEUR
Accessibilité et qualité des services
CONCERTATION GARANTIE ET ÉQUILIBRÉE
MÉCANISMES DE FINANCEMENT EFFICACES
INFRASTRUCTURES ET PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE
POUR 2014, L'UNIPSO VOUS PRÉSENTE
SES MEILLEURS «VEUT»
Un clic
pour mettre vos aides
en pratique !
www.aides-entreprise-sociale.b
APE
aides

Des outils et ressources au service du développement, de la promotion et de la professionnalisation du secteur

L'UNIPSO, c'est aussi une série de services à ses membres et aux membres de ses membres pour les appuyer et les soutenir dans leur gestion quotidienne, anticiper les défis de demain et stimuler le développement de politiques nouvelles afin d'adapter l'offre de services à profit social aux évolutions sociétales.

SERVICES

ProGES, UNE OFFRE DE FORMATION SPÉCIFIQUE AU SECTEUR À PROFIT SOCIAL

Depuis 2006, interpellée par le besoin de professionnalisation des fonctions dirigeantes dans le secteur, l'UNIPSO s'est investie dans la formation des cadres et dirigeants d'entreprises sociales et staffs des fédérations d'employeurs. Pour répondre aux besoins de plus en plus nombreux, l'offre de formation s'est aujourd'hui élargie sous l'appellation ProGES, pour Professionnalisation de la Gestion des Entreprises Sociales.

Dans un contexte européen de formation tout au long de la vie, d'obligations de formation fédérales, régionales et/ou sectorielles, de complexification du champ d'action des entreprises à profit social, de nouvelles exigences des pouvoirs subsidiants, ces formations et séminaires répondent aux besoins des secteurs pour permettre aux employeurs de respecter leurs obligations et les aider dans la mise en place d'outils appropriés pour améliorer la gouvernance et la professionnalisation de leurs institutions.

L'UNIPSO a proposé en 2014 :

- Un cycle long GO For Direction "*Gestion d'une entreprise à valeurs sociales*". Cette formation de 300h s'étale sur un an et demi. En 2014, les cycles GO For VII, GO For VIII et GO For IX se sont chevauchés, soit au total 43 journées de formation pour 66 participants.
- Deux cycles spécifiques :
  - GO For "*150h*" (chefs de groupe AWIPH), une formation de 150h qui s'adresse aux cadres intermédiaires du secteur AWIPH. En 2014, 20 journées de formation se sont déroulées pour un total de 30 participants.
  - "*Cadres de Santé*" (complément fonctionnel), formations organisées autour des 3 thématiques du prescrit légal (législation sociale, bien-être au travail, gestion d'équipe). En 2014, elles ont été dispensées à un total de 321 personnes en provenance de 22 institutions du secteur de la Santé.

- Des cycles courts, organisés sous forme de modules de formations thématiques. En 2014, ont notamment été proposés les modules suivants :
  - **APE** : 2 modules de formation (gestionnaires – non-gestionnaires) ont été organisés et ont permis la formation de 68 personnes.
  - **Marchés publics** : 2 modules de formation (Les bases d'un marché public - Passer un marché public dans le secteur à profit social) ont été organisés à 2 reprises et ont permis la formation de 62 personnes.
  - **Statut unique** : une journée d'information sur les impacts de l'harmonisation des statuts ouvriers-employés sur le secteur à profit social a été organisée en juin et a rassemblé 32 personnes.
- Des conférences et séminaires : en décembre 2014 s'est tenue la dernière conférence-débat organisée par l'UNIPSO en partenariat avec le Master en Ingénierie et Action sociales (MIAS) dans le cadre du cycle de conférences "*L'évolution des relations entre le secteur à profit social et les pouvoirs publics*" organisé en 2013 et 2014. Cette 3e et dernière conférence portait plus spécifiquement sur "*Les allocations directes aux usagers, vers un nouveau mode de financement des entreprises à profit social ? Réalités et enjeux*". Elle a rassemblé 120 personnes.

FACILITATEUR URE NON-MARCHAND DE WALLONIE

Depuis 2011 et consécutivement à un marché public lancé par la Wallonie, l'UNIPSO remplit désormais la mission de Facilitateur URE (Utilisation Rationnelle de l'Energie) non marchand qui poursuit des objectifs d'information, de sensibilisation, de conseil et d'accompagnement pour les institutions du secteur à profit social dans leurs économies d'énergie.

Wallonie

En 2014, cette mission s'est articulée autour des axes suivants :

- **Accompagnement méthodologique, technique et à la sensibilisation d'institutions à l'Utilisation Rationnelle de l'Energie** (URE) leur permettant de développer une politique de gestion de l'énergie efficace et pérenne dans leur institution. En 2014, 10 institutions (services d'hébergement) ont ainsi été accompagnées dans leurs démarches d'économies d'énergie.

Accompagnement URE

3 piliers

- Connaissance et suivi des consommations
- Amélioration de la performance énergétique des bâtiments
- Sensibilisation des acteurs

2 objectifs

- Quantitatif : baisse des consommations d'énergie (chauffage , électricité et eau)
- Qualitatif : instauration d'une politique de gestion de l'énergie pérenne

1 canevas

- Une réunion collective avec les 10 institutions
- Participation à la réalisation d'un pré-check (diagnostic technique d'un bâtiment)
- Animation de 4 teams énergies au sein de chaque institution
- Création et utilisation d'outils adaptés (cadastre énergétique, plan d'actions, etc.)

- **Animation de groupes de travail sectoriels** réunissant des acteurs ressources concernant l'énergie. En 2014, des actions mutualisées ont été organisées au sein des mutualités, du secteur culturel et des maisons de repos. Chacune de ces actions réunissait une quinzaine d'acteurs sectoriels.

Objectifs du groupe de travail sectoriel

- Donner des informations techniques et des outils pratiques pour la mise en œuvre d'une démarche URE.
- Permettre une mise en réseau des acteurs du secteur afin de favoriser les échanges d'expérience.
- Exposer les bonnes pratiques du secteur toutes régions confondues pour stimuler la mise en place d'actions reproductibles.
- Développer des solutions à des problématiques communes en matière de gestion énergétique

- **Organisation de séminaires d'information** sur l'URE. En 2014, 8 séminaires d'information ont été organisés à l'intention de l'ensemble des institutions du secteur à profit social et ont rassemblé près de 300 personnes autour des thématiques suivantes : le **chauffage**, la **ventilation**, l'**éclairage**, **comment éviter d'avoir recours au refroidissement** et le **suivi des consommations d'énergie**.
- **Réponse aux questions spécifiques** du secteur non marchand en matière d'URE (informations techniques, méthodologiques, primes énergie, sensibilisation, etc.).

SITE WWW.AIDES-ENTREPRISE-SOCIALE.BE POUR TOUT SAVOIR SUR LES AIDES À L'EMPLOI ET LES AIDES EUROPÉENNES DANS LE SECTEUR À PROFIT SOCIAL !

APE, ACTIVA, PTP, Maribel Social, etc. Pour les acteurs du secteur à profit social, connaître et comprendre les différentes mesures qui peuvent les soutenir dans le développement de leur institution est essentiel. Et pourtant, rechercher une information complète, claire et pertinente n'est pas toujours chose aisée parmi le nombre important de sites et portails dédiés aux aides et soutiens en tous genres.

Le site internet www.aides-entreprise-sociale.be, développé par l'UNIPSO depuis 2013, reprend une information à la fois juridique et pratico-pratique ciblée pour avertir, documenter et accompagner les gestionnaires d'entreprises à profit social. L'originalité de ce site est de pouvoir, sous l'angle de l'utilisateur-employeur, reprendre les principales aides, sans le critère de la compétence (européenne, fédérale ou régionale). Le site est également particulièrement complet et réactif par rapport aux différentes modifications qui interviennent régulièrement.

Ce projet était sollicité depuis longtemps par les employeurs du secteur à profit social et rendu indispensable à la suite du transfert vers la Wallonie de nombreux mécanismes d'aides à l'emploi. Il s'inscrit par ailleurs dans la priorité globale, reprise dans la DPR, de faciliter, pour toutes les entreprises, l'accès aux outils publics de financement.

En 2014, l'analyse et la communication vers les employeurs, via le site internet et la newsletter, des matières ***"aides à l'emploi" transférées*** ont constitué une priorité dans le projet. Par ailleurs, les rubriques du site ont été actualisées à la suite des différentes modifications législatives intervenues durant l'année. L'expertise acquise par le staff sur ces différentes aides à l'emploi a également permis de nombreux retours auprès de différents partenaires (responsables politiques, administrations, secrétariats sociaux, employeurs, etc.) afin d'assurer une meilleure application des différents dispositifs.

Près de 10.000 internautes ont consulté le site !

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

INNOVATION SOCIALE

Les entreprises à profit social doivent continuellement s'adapter aux nouveaux besoins sociaux et aux évolutions réglementaires, techniques et sociétales. Par conséquent, elles doivent sans cesse innover et trouver de nouvelles solutions à des besoins sociaux insuffisamment satisfaits. Néanmoins, elles éprouvent souvent des difficultés pour bénéficier de l'expertise et du financement nécessaires à la recherche et au développement de leur projet d'innovation sociale.

Face à ce constat, l'UNIPSO a décidé de **soutenir et de stimuler l'innovation sociale et l'esprit d'entreprendre** au sein du secteur à profit social en Wallonie.

En 2014, l'UNIPSO a poursuivi son travail de réflexion et de développement de l'innovation sociale à travers 2 actions principales : la publication du Guide Innovation Sociale et l'organisation de la conférence "*L'innovation sociale, un levier de développement régional !*".

En parallèle, L'UNIPSO a développé son site www.innovation-sociale.be, une nouvelle rubrique consacrée entièrement à cette thématique. Elle a également collaboré avec la DGO5 et le Cabinet de la Ministre Eliane Tillieux à l'organisation du Prix Egaltitude 2014[7]. À travers une convention de sous-traitance, elle a permis d'identifier et de soutenir des innovations sociales menées par les fédérations membres de l'UNIPSO. Enfin, l'UNIPSO a contribué à la sensibilisation d'un public, divers et varié, à l'innovation sociale via diverses interventions[8].

[7] Ce prix comprenait notamment une catégorie "Innovation Sociale". Il s'est déroulé le 5 juin 2014.

[8] Notamment : intervention dans le cadre du cours de "Méthodologies professionnelles intégrées et pratiques innovantes" de l'HELMO-ESAS; journée consacrée à l'innovation sociale par le Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté; deux journées d'étude organisées par la Fondation Roi Baudouin.

Guide Innovation Sociale

En 2014, l'UNIPSO a publié le "Guide Innovation Sociale". Ce guide est un document à destination des porteurs de projets socialement innovants, des pouvoirs publics et de tous les acteurs du secteur. Il contient notamment une analyse de la littérature, un recueil des politiques existantes à l'étranger et en Belgique, la présentation d'outils pratiques (grille de caractérisation, approche chronologique, soutien financier disponible), de nombreux exemples de projets socialement innovants ainsi que la vision de l'UNIPSO quant aux mesures à prendre pour offrir un environnement soutenant l'innovation sociale en Wallonie. Ce guide est disponible en version papier sur simple demande ou en version téléchargeable sur le site www.innovation-sociale.be.

Conférence : L'innovation sociale, un levier de développement régional !

À l'heure où la Wallonie envisage timidement d'élargir sa vision de l'innovation et de favoriser le développement de l'innovation sociale (DPR 2014-2019), la conférence de l'UNIPSO se voulait un lieu de rencontre des différents acteurs de l'innovation sociale afin d'ancrer durablement cette thématique dans le paysage politique et socioéconomique wallon.

Cette conférence, suivie par plus de 100 personnes, a été l'occasion d'accueillir des représentants de l'AVISE et de *Socialinnovatie Fabriek* afin de présenter des politiques publiques soutenant l'innovation sociale en Flandre et dans de nombreuses régions françaises.

Le non-marchand au Cercle de Wallonie

NAMUR Lobbying pour l'innovation sociale

En ces temps de disette financière et de choix ardus qui vont influencer les prochaines années, les positionnements politiques et autres actions de lobbying vont bon train. Dans ce dernier cadre, une conférence qui se tenait ce jeudi est à épingler. Elle avait lieu au très sélect Cercle de Wallonie sur les discrètes hauteurs de la Citadelle à Namur. Elle était donnée par… le secteur non-marchand qui affichait ostensiblement sa volonté de « rappeler au gouvernement wallon la nécessité de mettre en place une stratégie publique en recherche et innovation sociale ». Les ministres Marcourt (PS) et Prévot (CDH) étaient invités, alors que quatre experts avaient été mandatés par l'organisateur.

Cet organisateur, c'est donc l'Unipso, la confédération intersectorielle des employeurs du secteur à profit social, en Wallonie et à Bruxelles. Bref, elle représente le domaine de la santé, l'accueil et l'hébergement des personnes âgées, l'aide et les soins à domicile, l'aide aux personnes fragilisées, l'aide et l'hébergement des personnes handicapées, l'aide à la jeunesse, la petite enfance, les entreprises de travail adapté, l'insertion socioprofessionnelle, la culture, le sport et l'enseignement, ainsi que les organismes d'action sociale et les mutualités. Le tout pèse environ 190.000 emplois en Wallonie.

Au fait, qu'Est-ce que « l'innovation sociale » ? Par exemple un service innovant de garde à domicile pour les patients atteints d'Alzheimer. Ou encore un chariot de supermarché adapté aux personnes à mobilité réduite. Selon l'Unipso, « les entreprises à profit social wallonnes rencontrent des difficultés dans leur recherche d'expertise et de financement nécessaires au développement de leurs projets d'innovation ». Des projets qui, d'ailleurs, peuvent être source de croissance économique. Et la Wallonie serait à la traîne en cette matière. Le soutien à l'innovation est pourtant bien repris dans la déclaration de politique régionale, mais l'Unipso attend qu'on passe de la parole aux actes. ■

LUC SCHARES

ETUDE "LE BIEN VIEILLIR EN WALLONIE - REGARD INTERSECTORIEL"

L'étude "*Le Bien vieillir en Wallonie - Regard intersectoriel*", réalisée au moyen d'une méthode participative, a permis de réunir différents secteurs pour une réflexion autour d'une thématique capitale et plus que jamais d'actualité : le **vieillissement de la population** et l'**adaptation des services** à offrir à la population âgée de Wallonie.

L'étude est composée de 7 cahiers, chacun s'articulant autour de grandes préoccupations, inter-liées et complémentaires qui témoignent des besoins croissants des personnes âgées, des enjeux et des opportunités pour le secteur à profit social. L'UNIPSO y propose des choix de société et y expose sa vision intersectorielle et non marchande.

Pour l'UNIPSO, "Bien vieillir" en Wallonie s'entend avec des services d'accompagnement et des soins de santé de qualité, accessibles et intégrés, un encadrement porté par des prestataires bien formés et en suffisance, des liens sociaux renforcés, une mobilité et un aménagement urbain et rural adaptés aux besoins des personnes âgées, des lieux de vie et d'accueil diversifiés et complémentaires, le maintien d'une solidarité intergénérationnelle, la prévention de la maltraitance, une favorisation de la participation sociale et citoyenne et surtout, un travail sur les représentations sociales de la vieillesse qui permettent une société par, pour et avec les aînés dans leur diversité.

Le travail réalisé en 2014 a permis la finalisation des cahiers (contenu et mise en page) et leur publication (mise en ligne en juillet 2014 et version papier en décembre).

LE DIALOGUE SOCIAL EUROPÉEN : LE PROJET PESSIS

Une part croissante de la législation sociale appliquée en Belgique résulte directement du droit européen. Si les employeurs du secteur à profit social participent au dialogue social national et régional, leur place au niveau du dialogue social européen est quasi inexistante, ce qui ne leur permet pas d'influer sur les réglementations européennes qui les concernent et qui auront un impact sur leur fonctionnement.

Consciente de cette réalité, l'UNIPSO a décidé de s'investir dans le projet PESSIS[9]. Initié depuis 2012, ce projet rassemble des partenaires européens et nationaux et a pour objectif de mettre en place une **plate-forme européenne représentative des employeurs du secteur des services sociaux** afin de réfléchir à la manière de prendre part au dialogue social européen pour y défendre les intérêts des employeurs du secteur à profit social et d'ainsi améliorer le fonctionnement et l'efficacité du dialogue social dans le secteur par l'échange de bonnes pratiques entre Etats membres.

En 2014 et dans la continuité du premier projet de *mapping* qui a permis de mieux comprendre le fonctionnement et l'organisation du dialogue social dans le secteur à profit social par la réalisation d'études dans une dizaine de pays européens[10], le projet PESSIS 2 a consisté à mener une réflexion plus approfondie dans plusieurs Etats européens (dont la Belgique) sur la capacité et la manière pour les employeurs du secteur des services sociaux à prendre part au dialogue social européen. Sur base de conclusions nationales et européennes, une stratégie commune a été dégagée.

La volonté de l'UNIPSO est de poursuivre la dynamique en participant à une éventuelle phase 3 qui pourrait consister à mettre ces pistes en pratique.

[9] 'Promoting employers' social services organisations in social dialogue' : http://www.socialserviceseurope.eu/#!projects/c21kz

[10] Voir le rapport sur le dialogue social dans le secteur en Belgique réalisé par l'UNIPSO, disponible à l'adresse suivante http://www.unipso.be/IMG/pdf/UNIPSO_-_RAPPORT_PROJET_PESSIS_BELGIQUE_FR.pdf

PARTENARIATS

2014 a été l'occasion pour l'UNIPSO de renforcer, développer ou initier de nombreuses collaborations avec de multiples partenaires défendant des objectifs similaires ou complémentaires sur des thématiques spécifiques ou des enjeux plus globaux.

Au niveau de ces partenariats, les collaborations avec les universités et les hautes écoles constituent une ressource importante pour nourrir les réflexions et les positions de l'UNIPSO quant à la défense et à la promotion du secteur à profit social.

Académie des entrepreneurs sociaux

En tant que partenaire associé, réflexions sur la mesure de l'impact social et rencontre-débat sur les nouveaux types de financement tels que le *social impact bond*.

MIAS (Master en Ingénierie et Action Sociales)

Dans le cadre du cycle de conférences-débats mis en place par le MIAS et l'UNIPSO sur l'évolution des relations entre le secteur à profit social et les pouvoirs subsidiants, co-organisation d'une conférence le 4 décembre 2014 "*Les allocations directes aux usagers, vers un nouveau mode de financement des entreprises à profit social ? Réalités et enjeux !*".

Projet de recherche WISDOM

Parrainage d'une recherche interdisciplinaire menée par 3 centres de recherche (CIRTES, CRISS et IRSS) dans le cadre de l'appel à projets Germaine Tillion en innovation sociale. L'objectif de la recherche est d'analyser les éléments de soutien et d'obstacle au processus d'innovation sociale favorisant le maintien à domicile des personnes âgées, ainsi que ses effets sur les modèles économiques des entreprises, le bien-être des travailleurs et les collaborations entre professionnels prestataires de services. À l'initiative de l'UNIPSO, un Comité d'accompagnement regroupant la FASD, la FCSD, la FEDOM, la FMM et l'UNIPSO a également été constitué.

GT SHS du Réseau LIEU

Collaboration avec le Réseau LIEU (Liaison Entreprises Universités) afin de soutenir le transfert de connaissances des centres de recherches vers les entreprises à profit social en matière de sciences humaines et sociales (SHS).

Fondation Roi Baudouin

Participation au comité de sélection du *Fond Venture Philanthropy,* à une journée d'étude sur la recherche et l'innovation responsable (RRI) et à une journée sur l'innovation sociale au service du vieillissement actif et en bonne santé en Belgique.

OUTILS DE COMMUNICATION

Communiquer et informer, c'est bien. Avec des outils adaptés aux besoins des membres, c'est mieux ! Depuis quelques années, l'UNIPSO développe des outils de communication adaptés à la réalité et aux besoins de ses membres. L'utilisation de plus en plus importante d'outils informatiques en témoigne.

L'UNIPSO Flash Hebdo (UFH), périodique juridique des entreprises à profit social

L'UFH est la lettre d'information périodique de l'UNIPSO. Elle a pour vocation de présenter les actualités juridiques et sociales du secteur au travers des actions suivantes :

- Une vigie du Moniteur belge
- Une vigie des CCT en cours d'élaboration, déposées ou rendues obligatoires dans les différentes commissions paritaires du secteur
- Une vigie des ordres du jour ou décisions des différents pouvoirs exécutifs et législatifs
- Une vigie des actualités européennes (new)
- Une brève information sur un ou deux sujets d'actualité sociale

Elle est envoyée à tous les membres de l'UNIPSO ainsi qu'à toute personne qui en fait la demande. Elle est également disponible sur le site www.unipso.be. En 2014, 15 numéros de l'UFH ont permis à l'UNIPSO de transmettre à ses différents membres une information ciblée sur les actualités propres aux différents secteurs.

Le site www.unipso.be

Le site de l'UNIPSO se veut une vitrine du secteur à profit social et un recueil d'informations intéressantes pour les employeurs du secteur. Il reprend une série de publications, analyses, actualités et événements liés au secteur à profit social. Une réflexion est actuellement en cours afin d'en améliorer le fonctionnement et l'accès, notamment via l'activation de la zone membres et une clarification de la structure et des rubriques.

L'UNIPSO et les réseaux sociaux

Les résaux sociaux occupent une place de plus en plus importante dans la communication associative. Depuis 2014, l'UNIPSO dispose de comptes Facebook (91 abonnés), Twitter (140 abonnés) et Linkedin (75 abonnés) via lesquels elle communique ses événements et actualités et interpelle ses différentes communautés.

UNIPSO **@UNIPSOASBL** **UNIPSO**

- Fédérations membres de l'UNIPSO
- Composition des instances
- Composition de l'équipe
- Bilan financier de l'activité 2014

INFOS PRATIQUES

FÉDÉRATIONS MEMBRES DE L'UNIPSO

L'UNIPSO, ce sont **32 fédérations membres** regroupant des institutions et des entreprises actives dans les services centrés sur la personne qui représentent ensemble les divers secteurs du secteur à profit social.

Vous trouverez ci-dessous et par ordre alphabétique les coordonnées des membres UNIPSO, arrêtées au 31 décembre 2014.

Fédérations		Adresse	Téléphone/fax	Site internet
	AMA – Association des Maisons d'Accueil et des Services d'aide aux sans-abris	Rue des Champs Elysées, 13 1050 Bruxelles	02/513.62.25 02/514.23.00	www.ama.be
	ANCE – Association Nationale des Communautés éducatives	Avenue de Stalingrad, 54 1000 Bruxelles	02/513.17.24 02/503.45.60	www.ance.be
	AnikoS – ArbeitgeberInnenverband für den nicht-kommerziellen Sektor in der Deutschsprachigen Gemeinschaft	Gospertstraße, 24 4700 Eupen	087/87.07.97	www.anikos.be
	ANMC – Alliance Nationale des Mutualités Chrétiennes	Chaussée de Haecht, 579 1031 Bruxelles	02/246.41.11 02/246.46.59	www.mc.be
	APOSSM – Association des Pouvoirs Organisateurs des Services de Santé Mentale	Rue du Luxembourg, 15 6900 Marche-en-Famenne	064/23.33.53 064/23.37.95	
	CESSoC – Confédération des Employeurs des Secteurs Sportif et Socio-Culturel	Rue Josaphat, 33 1210 Saint-Josse	02/512.03.58 02/511.19.99	www.cessoc.be

	CODEF – Coordination de Défense des services sociaux et culturels	Rue de l'Institut, 30 4670 Blégny	04/362.52.25	www.codef.be
	Collectif SAPS – Services Agréés Partiellement Subventionnés c/o Accueil Mosan	Rue Mathieu Carpentier, 50 4920 Aywaille	04/384.85.42	
	CR – Croix-Rouge de Belgique	Rue de Stalle, 96 1180 Bruxelles	02/371.31.11 02/646.04.39	www.croix-rouge.be
	EWETA – Entente Wallonne des Entreprises de Travail Adapté	Route de Philippeville, 196 6010 Couillet	071/29.89.20 071/47.40 87	www.eweta.be www.leseta.be
	FASD – Fédération de l'Aide et des Soins à Domicile	Av. Ad. Lacomblé, 69-71/ bte 7 1030 Bruxelles	02/735.24.24 02/735.85.86	www.fasd.be
	FASS – Fédération des Associations sociales et de Santé	Rue Gheude, 49 1070 Bruxelles	0475/58.26.10 02/223.37.75	www.fass.be
	FCPF-FPS – Fédération des Centres de Planning familial des Femmes prévoyantes socialistes	Place Saint-Jean, 1/2 1000 Bruxelles	02/515.04.89 02/515.18.81	www.planningsfps.be
	FCSD – Fédération des Centrales de Services à Domicile	Place Saint-Jean, 1 1000 Bruxelles	02/515.02.08 02/511.91.30	www.fcsd.be
	FEDOM – Fédération wallonne de Services d'Aide à Domicile	Rue de la Tour, 10 (1er étage) 5380 Noville-les-Bois	081/31.27.26 081/31.27.81	www.fedom.be

FELSI	**FELSI** – Fédération des Etablissements Libres Subventionnés Indépendants	Avenue Jupiter, 180 1190 Bruxelles	02/527.37.92 02/527.37.91	www.felsi.be
	FIAS-ACFI – Fédération des Initiatives et Actions Sociales - Action Coordonnée Formation-Insertion	Chaussée de Boondael 6/ bte 14 1050 Bruxelles	02/640.44.07 02/648.83.40	www.acfi.be
ASBL FIH	**FIH** – Fédération des Institutions Hospitalières	Chaussée de Marche, 604 5101 Erpent	081/32.76.60 081/32.76.76	www.fihasbl.be
File	**FILE** – Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance	Quai au Bois de Construction, 9 1000 Bruxelles	02/210.42.83 02/210.42.84	www.fileasbl.be
FIMS asbl	**FIMS** – Fédération des Institutions Médico-Sociales	Rue Belliard, 23A / bte 3 1040 Bruxelles	02/230.30.27 02/230.23.77	www.fims-asbl.be
F.I.P.E	**FIPE** – Fédération des Institutions de Prévention Educative	Rue de l'Olivier, 90 1030 Bruxelles	071/32.78.32	www.amofipe.be
fissaaj	**FISSAAJ** – Fédération des Institutions et Services Spécialisés dans l'Aide aux Adultes et aux Jeunes	Chaussée de Boondael, 6 1050 Bruxelles	02/648.69.16 02/648.83.40	www.fissaaj.be
FNAMS ASBL	**FNAMS** – Fédération Nationale des Associations Médico-Sociales	Chaussée de Haecht, 579/ bte 40 1031 Bruxelles	02/246.49.59 02/246.49.55	www.fnams.be
	FSMI – Fédération des Services Maternels et Infantiles - Accueil de l'Enfant Vie Féminine	Rue de la Poste, 111 1030 Bruxelles	02/227.13.30 02/227.13.33	www.viefeminine.be

	GASMAES – Groupement Autonome de Services et Maisons d'Action Educative et Sociale	Allée Saint-Vincent, 7 5100 Jambes	081/40.33.78 081/40.35.71	www.gasmaes.be
	LNH – Ligue Nationale pour personnes Handicapées et services spécialisés	Rue de Neufvilles, 455 7063 Neufvilles	067/33.02.25 067/33.44.22	www.lnh-asbl.be
	MESSAJE - Mouvement des Etablissements et Services Spécialisés dans l'Aide à la Jeunesse et l'Enfance	Rue du Redeau, 64 5530 Yvoir	082/61.05.00 082/61.05.42	
	MLOZ – Union Nationale des Mutualités Libres	Rue Saint Hubert, 19 1150 Bruxelles	02/778.92.11 02/778.92.02	www.mloz.be
	Santhea	Quai au Bois de Construction, 9 1000 Bruxelles	02/210.42.70 02/511.04.54	www.Santhea.be
	SeGEC – Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique	Avenue E. Mounier, 100 1200 Bruxelles	02/256.70.11 02/256.70.12	www.enseignement.catholique.be
	UNMN – Union Nationale des Mutualités Neutres	Chaussée de Charleroi, 145 1060 Bruxelles	02/538.83.00 02/538.50.18	www.mutualites-neutres.be
	UNMS – Union Nationale des Mutualités Socialistes	Rue Saint-Jean, 32-38 1000 Bruxelles	02/515.02.11 02/515.02.07	www.solidaris.be

COMPOSITION DES INSTANCES

Les représentants des fédérations dans les organes de gestion de l'UNIPSO traduisent la stratégie et les points de vue des employeurs à profit social. Les organes de gestion de l'UNIPSO sont les suivants :

- L'**Assemblée générale**, composée de 2 représentants par fédération membre de l'UNIPSO.
- Le **Conseil d'Administration**, composé de 30 administrateurs au maximum.
- Le **Bureau**, composé de 11 membres maximum choisis au sein du Conseil d'Administration.

Les différentes instances de l'UNIPSO ont été renouvelées en juin 2014. La Présidence, jusqu'alors occupée par Patrick De Bucquois, est depuis le 23 juin assurée par **Stéphane Emmanuelidis**.

Vous trouverez la liste complète des membres des instances de l'UNIPSO (Conseil d'Administration et Bureau) ci-dessous (arrêtée au 31 décembre 2014).

BUREAU

EMMANUELIDIS Stéphane (EWETA)	**Président**
PRAET Jean-Claude (Santhea)	**Vice-président**
MALAISE Pierre (CESSoC)	**Vice-président**
FOURNY Paul (MESSAJE)	**Trésorier**
DUPONT Michel (ANCE)	**Secrétaire**
CHENIAUX Alain (UNMS)	
JAVAUX Christian (ANMC)	
CASTERMANS Chantal (FIH)	
HENRY Pascal (FISSAAJ)	
SEPULCHRE Marie-Claire (FEDOM)	
VICTOOR Valérie (Santhea)	

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- ANGELOZZI Sognia (EWETA)
- CASTELLANO Carmen (FCPS-FPS)
- CASTERMANS Chantal (FIH)
- CHENIAUX Alain (UNMS)
- CLOSE Jean-Marc (expert)
- DE BUCQUOIS Patrick (expert)
- DE STEXHE Olivier (FNAMS)
- DE WAELE Benoît (SEGEC)
- DUPONT Michel (ANCE)
- EMMANUELIDIS Stéphane (EWETA)
- FRIPPIAT Fabiola (FILE)
- FOURMEAU Serge (LNH)
- FOURNY Paul (MESSAJE)
- GASPARD Isabelle (FIMS)
- HAVENITH Danny (ANIKOS)
- HENNAUT Frédéric (UNMS)
- HENRY Pascal (FISSAAJ)
- JAVAUX Christian (ANMC)
- MAHAUX Michel (expert)
- MANY Brice (FASD)
- MALAISE Pierre (CESSoC)
- PRAET Jean-Claude (Santhea)
- SEPULCHRE Marie-Claire (FEDOM)
- SMIETS Pierre (FIH)
- SURLEAU Dominique (CESSoC)
- VANDEUREN Raymond (FELSI)
- VICTOOR Valérie (Santhea)
- XHROUET Marc (FCSD)
- ARREDONDAS Rose Marie (CODEF) (invitée permanente)

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

Au 31 décembre 2014, l'équipe de l'UNIPSO était constituée de 15 collaborateurs apportant une expertise dans divers domaines.

Dominique Van de Sype	Secrétaire général
Christoph Aussems	Conseiller germanophone
Frédéric Clerbaux	Conseiller juridique
Cécile de Préval	Conseillère - Chargée de projet Formations
Vanessa De Ridder	Conseillère - Chargée de projet URE (décembre)
Hélène Derbaudrenghien	Conseillère - Chargée de communication
Bruno Gérard	Conseiller économique
Marc Héraly	Responsable administratif et financier
Muriel Jadoul	Conseillère - Chargée de projet URE
Caroline Jansen	Conseillère - Chargée d'études
Elise Lay	Conseillère juridique
Anne-Laure Matagne	Conseillère juridique
Geoffrey Morbois	Chargé de communication événementielle et visuelle
Nicolas Schellaert	Assistant logistique et secrétariat (septembre)
Sophie Vassen	Conseillère en formation

BILAN FINANCIER DE L'ACTIVITÉ 2014

Le résultat comptable de l'exercice 2014 se traduit par un **solde positif de 54.871,08€**.

Au niveau des recettes et si une classification par taille permet de dégager une tendance générale, il y a lieu de distinguer 2 grands types de recettes :

- D'une part, les **moyens historiquement affectés au premier métier de l'UNIPSO** : les cotisations de membres, la dotation INAMI (ancien Franc des Hôpitaux) et les subventions APE, auxquels il convient à présent d'ajouter la dotation CESW (soit un total de 37,45% des recettes)
- D'autre part, les **moyens affectés en soutien à des projets ou des champs de compétences spécifiques** : les subventions facultatives (DGO5, GO For, Simplification administrative), les marchés publics (URE, SICE et PESSIS) et les formations (GO For et ProGES) (pour un total de 60,80% des recettes).

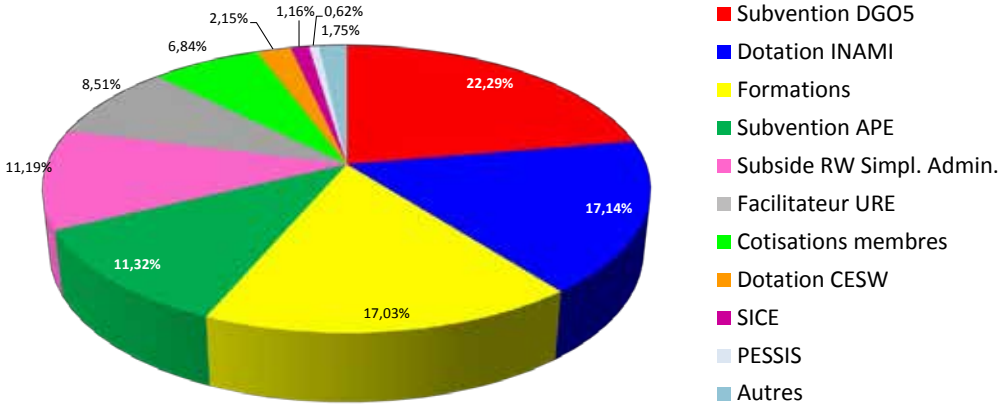

La structure des recettes en 2014 montre une bonne stabilité par rapport à 2013.

Déjà constatée en 2013, la tendance générale à la **diversification des sources de financement** se vérifie une fois de plus en 2014.

Au niveau des dépenses, le poste Rémunérations occupe la première place et représente près de 60% des charges. Toutefois, sa progression se limite à 0,12% par rapport à 2013.

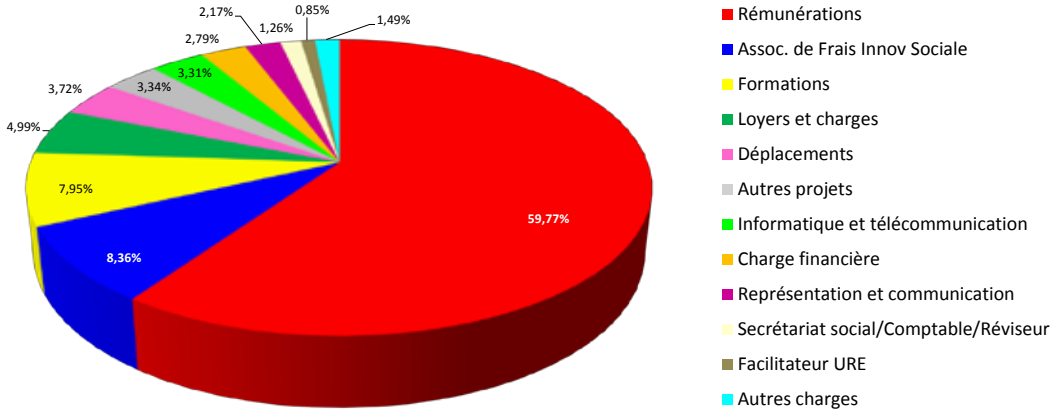

La part des charges couvrant les projets spécifiques (subventions, marchés publics, formation) se situe à 20,5%, les 19,5% restant étant constitués des frais de fonctionnement.

En conclusion, pour la troisième année consécutive, le Bilan financier de l'UNIPSO affiche un solde largement positif indicateur de la bonne santé de l'ASBL. Ce résultat est le fruit d'un travail de fond sur les procédures internes (suivi financier, facturation, monitoring financier) et sur le suivi des subventions.

- Annexe 1 : Liste des mandats et mandataires UNIPSO au 31 décembre 2014
- Annexe 2 : Principaux avis adoptés en 2014

ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DES MANDATS ET MANDATAIRES UNIPSO AU 31 DÉCEMBRE 2014

Organes		Mandataires UNIPSO	Personne(s) de référence (staff)	Périodicité réunion
GPS-W		D. Van de Sype	D. Van de Sype	Mensuelle + besoin
CESW	Bureau	D. Van de Sype	D. Van de Sype	Bimestrielle
	AG	D. Van de Sype	D. Van de Sype	Annuelle
	Commission EFE	D. Van de Sype S. Emmanuelidis	F. Clerbaux S. Vassen	Bimensuelle
	Commission AIS	D. Van de Sype F. Clerbaux S. Vassen P. Malaise S. Emmanuelidis	E. Lay	Mensuelle
	Commission EPI	D. Van de Sype B. Gérard S. Emmanuelidis M. Merchiers	B. Gérard	Mensuelle
	Commission FIS	D. Van de Sype B. Gérard E. Lay M. Mahaux P. De Bucquois	B. Gérard E. Lay	Mensuelle
	Commission MAT	D. Van de Sype H. Derbaudrenghien I. Gaspard M. Mahaux M. Fichers	H. Derbaudrenghien	Mensuelle

CESW	Commission VLES	D. Van de Sype I. Gaspard F. Frippiat	H. Derbaudrenghien	Mensuelle
	Commission CERA	D. Van de Sype B. Gérard M. Jadoul M. Fichers	B. Gérard	Mensuelle
	Commission Energie	D. Van de Sype M. Jadoul B. Gérard M. Fichers	B. Gérard	Mensuelle
CWES		D. Van de Sype E. Lay S. Emmanuelidis G. Niset	E. Lay	Mensuelle
CWEHF		B. Gérard C. de Préval	B. Gérard	Mensuelle
FFE Comité particulier		H. Derbaudrenghien	H. Derbaudrenghien	Bimestrielle (+ selon les besoins)
SFMQ		P. Malaise S. Vassen	S. Vassen	Mensuelle
Conseil supérieur paramédical		E. Peters	S. Vassen	Mensuelle
Commission consultative d'agrément (CODA) Consortium de validation des compétences		P. Malaise	S. Vassen	Bimestrielle
APEF CA		D. Van de Sype	D. Van de Sype S. Vassen	
Convention sectorielle du non-marchand (comité d'accompagnement)		S. Vassen	S. Vassen	Annuelle

Bassins EFE Chambres Subrégionales de l'emploi et la formation	H. Adam S. Brui S. Angelozzi A. Hotterbeex J-P. Noel R-M. Arredondas G. Senterre I. Doyen	S. Vassen	4 fois par an pour IBEFE et mensuelle pour CSEF
COMES	F. Clerbaux E. Lay	F. Clerbaux	Bimensuelle
Commission consultative CISP	F. Clerbaux	F. Clerbaux	Mensuelle
CEDAG	E. Lay	E. Lay	
Comité de pilotage cadastre emploi NM-FWB	B. Gérard F. Clerbaux	B. Gérard	Selon les besoins

ANNEXE 2 : PRINCIPAUX AVIS ADOPTÉS EN 2014

CESW

Commission	Date	N°	Intitulé de l'avis
Emploi-formation	13/01/2014	1160	Avis relatif à l'avant-projet d'arrêté relatif aux compétences matérielles et aux services à gestion distincte du FOREM
Economie - International	13/01/2014	1162	Avis concernant les projets de programmes opérationnels FEDER et FSE dans le cadre de la programmation 2014-2020 des Fonds structurels européens
Action sociale	20/01/2014	1164	Avis sur le projet d'arrêté relatif à l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère - parcours d'accueil des primo-arrivants
Action sociale	20/01/2014	1165	Avis relatif au projet d'arrêté modifiant certaines dispositions du Code wallon de l'action sociale et de la santé (partie réglementaire) relatives au transport médico-sanitaire
Emploi-Formation	22/01/2014	1166	Avis relatif à l'avant-projet d'accord de coopération entre la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles relatif à l'équipement mis à disposition dans le cadre de la refondation de l'enseignement qualifiant et à la collaboration entre les centres de technologie avancée et les centres de compétences
Emploi-Formation	27/01/2014	1167	Avis sur l'avant-projet d'arrêté modifiant le décret du 19 décembre 2012 relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux entreprises d'insertion et l'arrêté du 31 janvier 2013 portant exécution de ce décret
Emploi-Formation	10/02/2014	1169	Avis relatif à l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon relatif aux centres de compétences

Action sociale	24/02/2014	1172	Avis relatif à la proposition de critériologie de l'ONE de classement des projets - Plan Cigogne III
Energie - Logement	24/02/2014	1174	Avis relatif à l'avant-projet d'arrêté portant exécution du Décret du 28 novembre 2013 relatif à la Performance énergétique des bâtiments
Action sociale - Simplification administrative	17/03/2014	1176	Avis relatif au projet d'arrêté de modification du Code wallon de l'action sociale et de la santé – simplification administrative (2ème phase) (Harmonisation subventions/rapports d'activités)
Emploi-Formation	17/03/2014	1177	Avis relatif aux projets d'arrêtés instituant un Cadastre de l'emploi non-marchand en Wallonie
Emploi-Formation	17/03/2014	1178	Avis relatif à l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon portant exécution du décret du 10 juillet 2013 relatif aux Centres d'insertion socioprofessionnelle
Egalité des chances	07/04/2014	1184	Relatif aux projets d'arrêtés portant exécution des décrets visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs
Fiscalité-Budget	12/05/2014	1191	Avis relatif à l'accord de coopération entre la Région wallonne et la Communauté française portant exécution de l'accord de coopération du 23 mai 2013 - Banque Carrefour d'échange de données
Emploi-Formation	16/06/2014	1195	Avis sur l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du 26/01/06 portant exécution du décret du 27/05/04 relatif aux agences-conseil en économie sociale
Politique générale	02/07/2014	1196	Préparation de la Politique régionale wallonne : Priorités des interlocuteurs sociaux
Mobilité-Transports	10/12/2014	1205	Avis sur le Projet de Plan Régional de Mobilité Durable pour la Wallonie (PRMD)
Action sociale	06/01/2015	1206	Avis relatif au 7e Rapport du Service de Lutte contre la Pauvreté intitulé "Protection sociale et pauvreté"

CWEHF

13/01/2014	34	Avis concernant les projets de programmes opérationnels FEDER et FSE dans le cadre de la programmation 2014-2020 des Fonds structurels européens
17/04/2014	36	Avis relatif au projet d'arrêté portant exécution du décret visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs et au projet d'arrêté portant exécution du décret visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs, pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution.

CWES

13/01/2014	15	Avis concernant les projets de programmes opérationnels FEDER et FSE dans le cadre de la programmation 2014-2020 des Fonds structurels européens
03/02/2014	16	Avis relatif à l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant le décret du 19 décembre 2012 relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux entreprises d'insertion et à l'arrêté du Gouvernement wallon du 31 janvier 2013 portant exécution du décret du 19 décembre 2012 relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux entreprises d'insertion
26/06/2014	17	Avis sur le troisième rapport d'évaluation de l'Agence de stimulation économique dans le cadre de l'arrêté du Gouvernement wallon confiant à celle-ci une mission déléguée en vue de financer l'émergence de projets globaux et structurants permettant de renforcer le rôle de l'économie sociale dans le développement socioéconomique de la Wallonie
26/06/2014	18	Avis relatif à l'Avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon portant exécution du décret du 27 mai 2004 relatif aux agences-conseil en économie sociale
15/12/2014	19	Avis concernant la note d'orientation relative au développement de l'économie sociale et des coopératives au cours de la législature 2014-2019

Siège social
Square Arthur Masson, 1 - bte 7
5000 Namur
T. +32 (0)81/24.90.20

Bureau bruxellois
Rue du Congrès, 37-41 - bte 3
1000 Bruxelles
T. +32(0)2/210.53.00

www.unipso.be
unipso@unipso.be